



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, qui se tiendra mardi, le 13 novembre 2007 à 19 h, à la maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga, à Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande n<sup>o</sup> 1070603023 relativement à l'installation de deux appareils de climatisation sur socle en cour avant, implantés sur un emplacement composé de la partie nord-est du lot 1 879 632 du cadastre officiel de la circonscription foncière de Montréal, desservant les loges corporatives du stade Saputo, localisé à l'angle sud-ouest des rues Sherbrooke Est et Viau.

Cette dérogation mineure permettrait l'installation de deux appareils de climatisation (thermopompes) à l'intérieur de la cour avant donnant du côté de la rue Sherbrooke Est, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'item 1 de l'article 342 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 24<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2007**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**